

AVIS d'enquête publique

PLAN LOCAL d'URBANISME & ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Commune de Remoulins

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le projet du plan de zonage d'assainissement des eaux usées :

**du lundi 9 novembre 2020 au jeudi 10 décembre 2020, soit 32 jours consécutifs
à la mairie de Remoulins aux jours et heures d'ouverture au public.**

M. Jean-François CAVANA, ingénieur agronome en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Vice-président du tribunal administratif de Nîmes.

Les pièces des dossiers et deux (2) registres d'enquêtes à feuillets non mobiles (un pour chaque objet de l'enquête), seront mis à disposition du public à la mairie de Remoulins, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées, est consultable sur le site internet de la commune : <http://www.remoulins.fr/plu/> (soit onglet « Vivre à Remoulins » à la rubrique Urbanisme).

Deux registres dématérialisés seront ouverts pendant la durée de l'enquête aux adresses suivantes : **pour le PLU** : <https://www.registre-dematerialise.fr/2189> et **pour le zonage d'assainissement des eaux usées** : <https://www.registre-dematerialise.fr/2190> et permettront au public de déposer ses observations.

L'adresse courriel mairie@remoulins.fr permettra aussi de transmettre les observations avec la mention en objet : « à l'attention du commissaire enquêteur - Projet PLU et zonage assainissement ».

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations, sur les registres d'enquête prévus à cet effet ou les adresser, à l'attention du commissaire enquêteur par correspondance à l'adresse postale de la mairie : 71 avenue Geoffroy Perret – BP 50 – 30210 REMOULINS, sur le registre dématérialisé ou à l'adresse courriel indiquée.

Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie permettant de consulter le dossier.

Toute personne, pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête et des observations du public auprès du service urbanisme.

M. Jean-François CAVANA, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie les :

- Lundi 9 novembre 2020 de 9h à 12h ;
- Mercredi 18 novembre 2020 de 9h à 12h ;
- Jeudi 26 novembre 2020 de 15h à 18h ;
- Vendredi 4 décembre 2020 de 9h à 12h ;
- Jeudi 10 décembre 2020 de 15h à 18h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis au Maire de la commune de Remoulins dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique et seront tenus à la disposition du public en Mairie et à la préfecture pendant une durée d'un an et consultables sur le site internet de la commune : www.remoulins.fr onglet « Vivre à Remoulins » rubrique Urbanisme.

Conformément aux mesures sanitaires, durant les permanences, le commissaire enquêteur ne pourra recevoir qu'une seule personne à la fois, sur rendez-vous pris au préalable à l'accueil de la mairie : 04.66.37.14.50 durant les heures d'ouverture.